

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 2 mai 2017**

CP2017\_05\_17  
id. 3142

*L'an deux mille dix-sept le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBLAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Absent(s) :*

*M. DEPRINCE*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**INTERVENTION DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE  
D'URBANISME  
RÉVISION DU P.O.S. AVEC PASSAGE EN P.L.U.  
COMMUNE DE RÉALVILLE**

Monsieur le Président soumet à la Commission Permanente, pour avis, le projet de révision du P.O.S. avec passage en P.L.U. de la Commune de RÉALVILLE.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

**Toutefois, le Conseil Départemental souhaite une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental pour toute implantation à vocation industrielle, artisanale ou commerciale, d'habitat densifié (lotissements), d'aménagement paysager, etc...**

Madame la Conseillère Départementale et Monsieur le Conseiller Départemental du canton de Quercy-Aveyron, agissant pour le compte du Département, n'ont pas eu d'observation particulière sur ce dossier.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la révision du P.O.S. avec passage en PLU concernant la commune de Réalville selon les préconisations susvisées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC